

# Les mensonges de Direct Energie

Depuis de nombreux mois, Direct Energie, relayée par certains élus de la CCBA, nous abreuve d'informations mensongères dans le but de nous faire adhérer à son projet de centrale. L'association « Pas de Centrale » vous propose de rétablir certaines vérités. Tous les mensonges cités dans ce tract sont issus des diverses publications de Direct Energie. La liste n'est pas exhaustive.



## **MENSONGE N°1 :**

« La centrale à Verberie :  
aucun impact sur la  
santé » .

« La centrale n'impactera  
pas la qualité de l'air »



### **LA REALITE :**

« La combustion de gaz naturel en vue de produire de la chaleur, vapeur, et/ou électricité, génère d'importantes émissions

- d'oxydes d'azote (NOx) et de soufre (SOx), irritant broncho-pulmonaire,
- de particules fines (risques cardio-vasculaires et broncho-pulmonaires)
- de CO2, gaz initiateur de l'effet de serre.

Ces polluants (en dehors du CO2) ont un impact sur la qualité de l'air locale. »

*Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire .*



## **MENSONGE N°2 :**

« Ce sont ces 3 gaz (CO, Nox,  
Sox) qui sont considérés  
comme des polluants toxiques.  
Il n'y aura pas d'autres  
substances »



### **LA REALITE :**

« En brûlant, le gaz naturel émet de nombreuses microparticules qui se déposent dans les poumons, le sang et le cerveau »

*Source : Environmental Engineering Science cité par Le Point 15/01/09*

Le gaz naturel contient en faible quantité de l'hexane (reprotoxique), du benzène et du toluène (cancérogènes et mutagènes).

*Source : Alexandre Rojey, Directeur du Développement durable à l'Institut Français du Pétrole .*



## **MENSONGE N°3 :**

« La centrale est sûre »



### **LA REALITE**

La centrale est classée ICPE et peut donc, par définition présenter des dangers ou des inconvénients pour :

- la commodité du voisinage,
- la santé, la sécurité, la salubrité publiques
- l'agriculture
- la protection de la nature et de l'environnement
- la conservation des sites et monuments.

*Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire .*



**MENSONGE N°4 :**

« Aucun risque d'explosion »

**LA REALITE :**

Un rapport d'accidentologie publié par le ministère de l'écologie fait état de 37 accidents recensés dans le monde entre février 1973 et juillet 2007 dans des installations fonctionnant au gaz dont 13 concernent des centrales électriques.

*Extrait : « Une explosion suivie d'un feu se produit dans une centrale thermique de 700 MW, alimentée au gaz et affecte une des deux unités du site. Un nuage de fumée noire couvre la ville. Au cours de l'intervention, quatre pompiers sont blessés. »*

*Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire .*



**MENSONGE N°5 :**

« Toutes les personnes de bonne foi savent que cette centrale ne rejette pas de fumée visible »

**LA REALITE :**

La centrale comme toutes les autres centrales de production d'électricité, y compris nucléaires, est équipée de systèmes de refroidissement appelés aéroréfrigérants.

« L'air saturé de vapeur d'eau crée un nuage visible à la sortie des tours aéroréfrigérantes par voie humide. »

Ce nuage appelé panache sera observable plusieurs kilomètres à la ronde.

*Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire .*



**MENSONGE N°6 :**

« Le projet (de centrale) n'était pas caché et n'a pas été découvert par hasard »

**LA REALITE :**

La CCBA a donné son accord de principe le 30 janvier 2008 sans avertir personne.

*Source : Compte-rendu CCBA du 30/1/2008*

Ce projet n'a pas été mentionné lors des élections municipales de mars 2008.

*Source : Programme des candidats*

Le projet a été dévoilé dans un article publié dans la presse en septembre 2008.

*Source : Le Parisien du 8/09/2008*